

Architecture et processus participatif : le cas de Renens

Le 20 novembre dernier s'est déroulée à Renens une manifestation originale. La Salle de spectacle de la ville accueillait la population pour évaluer trois projets d'aménagement de la Place du Marché avec un collège d'experts et les bureaux responsables de ces trois projets. Environ 300 personnes ont répondu à l'invitation. Une telle foule atteste du succès populaire de l'événement.

Cette manifestation originale et sans doute unique en Suisse romande est le dernier acte d'un processus qui a débuté en 2004. Il y a deux ans, avec d'autres villes romandes, la commune de Renens participa à une recherche appliquée en marketing urbain menée par la Haute école de gestion Arc¹. Cette recherche avait pour objectif de développer un système d'évaluation de l'image des villes du point de vue des habitants. Bien que disposant d'avantages fonctionnels indéniables (équipements, situation géographique, etc.), les résultats démontrèrent que la commune de Renens souffrait d'un urbanisme mal perçu et mal vécu, tant dans ses dimensions esthétiques que sociales.

En 2005, les autorités exécutives suivirent les recommandations des auteurs de cette recherche : mettre sur pied un processus participatif prenant pour cadre de travail le schéma directeur du centre-ville. Ce projet fut baptisé « Opération Cœur de ville ». Le développement d'un tel processus était motivé par un constat et animé par deux hypothèses : premièrement, de nombreux projets d'urbanisme ambitieux sont abandonnés à cause des conflits qu'ils génèrent, ce qui conduit à « geler » des espaces urbains parfois pendant plus de trente ans. Ensuite, ces situations de blocage expriment d'abord une incapacité collective à travailler avec les partenaires concernés. Enfin, parties prenantes et usagers disposent de capacités de diagnostic et de capacités créatives précieuses que les projets d'architecture et d'urbanisme ont tout intérêt à intégrer. Ces hypothèses s'appuient sur le concept

de « démocratie dialogique » développé par des chercheurs en sciences humaines comme Michel Callon.

Ce processus participatif, organisé et animé par le soussigné, se déroula sur cinq sessions de travail. Il réunit environ 70 personnes de toutes conditions réparties en sept « groupes d'usage »². Ce processus participatif avait pour objectifs d'identifier les forces et faiblesses du centre-ville, de développer des propositions concrètes tant en matière de circulation que de « contenu » de l'espace et, enfin, de construire un consensus autour des propositions développées. Cinq propositions en matière de circulation et 14 propositions de « contenu » furent arrêtées.

Tenant ses promesses, l'exécutif de Renens donna une suite à ces travaux participatifs en 2006. Ceux-ci motivèrent trois mandats d'études parallèles confiés à trois équipes choisies dans le cadre d'une procédure par invitation normée par le règlement SIA 142. Les propositions de l'opération « Cœur de ville » figuraient en bonne place dans le cahier des charges imposé aux bureaux d'étude.

Pour aller le plus loin possible dans la participation, les autorités décidèrent de s'émanciper en partie des normes SIA, à savoir intégrer la population à l'évaluation même des travaux. Pour ce faire, les gens ont pu assister à la présentation des projets en même temps que le jury, dont la composition respectait le cadre SIA. Parole fut donnée à la population pour poser des questions aux représentants des trois bureaux et exprimer leurs sentiments à l'égard de leurs projets.

Au delà d'une intéressante confrontation entre professionnels de l'aménagement et « profanes », cette expérience inédite soulève certaines questions de fond quant à la place de l'architecte en matière de processus participatif. Certes, il serait délicat de généraliser à toute la population une trentaine d'interventions orales, mais un des trois projets fut nettement préféré par les « profanes », et ce n'est pas celui qui fut choisi par le jury... Cette différence de perception supposée entre profanes et professionnels interroge à la fois la ou les identités de l'architecte, la place de l'usager dans la définition du projet qui le concerne et la composition du ou des jurys chargés d'évaluer le projet.

¹ Recherche dirigée par l'auteur de ces lignes

² Habitants, piétons, cyclistes, automobilistes, propriétaires, commerçants, clients (au sens large) du centre-ville

Le marketing urbain poursuit trois missions complémentaires : attirer et fidéliser les habitants, les acteurs économiques et les touristes. Il se marie fort bien à des processus de type dialogique puisque, dans un cas comme dans l'autre les habitants et usagers d'un espace sont considérés comme des ressources et des acteurs à part entière. Dans un tel cadre, l'assentiment d'une majorité de la population est à la fois une condition d'efficacité et le signe d'un potentiel de développement.

Au contraire, les normes SIA n'intègrent pas de dimension dialogique. Les procédures que ces normes développent appartiennent à la « démocratie délégative » : droit de parole de l'utilisateur et compétences sont déléguées à des experts chargés de développer des propositions à leur place, selon des critères sensiblement différents. Là également, au nom de quoi remettre en cause une démarche délégative et une expertise légitimées par des compétences professionnelles et politiques historiquement reconnues ?

En conclusion, le cas exemplaire de la ville de Renens nous invite à ouvrir un débat portant sur quatre problématiques liées : la place de l'architecte en matière de marketing urbain, la légitimité des critères d'évaluation, les types de relation que l'architecte envisage avec l'utilisateur ; enfin, la légitimité/efficacité des procédures d'évaluation des projets selon le rôle et le pouvoir que l'on accorde à ce même usager.

Nicolas Babey
Docteur en sciences humaines
Professeur Haute école Arc
Rue du Pont 8
CH – 2300 La Chaux-de-Fonds

RAPPORT DU JURY

La mise en concurrence par mandats d'étude parallèles s'est inscrite dans une démarche participative, qui a débuté par un débat public.

Ce débat avait pour but de clarifier les attentes de la population en matière de programme d'aménagement et de fonctions à satisfaire dans le cadre de ce projet. Les mandataires avaient à tenir compte des résultats de ces débats en tant que

données de base pour le projet. La synthèse de ces premiers débats publics a été intégrée au programme. La démarche s'est terminée par une séance de jugement. L'anonymat n'étant pas prévu dans cette procédure, les mandataires ont pu présenter leur proposition au collège d'experts¹ ainsi qu'au public présent. Les débats du collège d'experts ont eu lieu en présence du public. Celui-ci n'était pas convié pour prendre part à l'ensemble des débats, mais pour intervenir et s'exprimer lors des périodes de discussion, de questions et de réponses entre le public et le collège d'experts. La délibération finale du collège s'est tenue à huis clos.

Les trois projets ont contribué chacun à une meilleure compréhension des enjeux liés à la Place du Marché et de la complexité du projet à y mener. Le collège d'experts, reconnaissant la nécessité de fonder l'aménagement de la Place du Marché sur une perspective plus large dans l'espace et dans le temps, ce que révèle en particulier la proposition du groupe *Paysagegestion SA*, considère, après une longue discussion, ce projet comme le plus porteur d'avenir pour la ville et le plus souple d'usage pour l'aménagement. La poursuite des travaux par le biais d'une charte s'inscrit dans la logique de la démarche participative dont ce mandat d'études parallèles constitue une étape. Le collège le retient en émettant trois recommandations :

- ce projet doit aider la municipalité à inscrire le projet d'un bâtiment sur la place dans une perspective de développement urbain plus large et de plus longue durée ;
- l'expression du traitement des sols, inscrits dans leur diversité sous le signe du « labour », devra être rapidement et précisément explicitée ;
- les règles de la charte des usages proposée par les auteurs devront être rigoureusement énoncées, non seulement en ce qui concerne les éléments, objets ou équipements à intégrer dans l'aménagement de la place, mais aussi en ce qui concerne ceux qui sont supprimés ou déplacés (cf. arbres majeurs, fontaines, entrées des grands commerces, etc.).

Ainsi, le collège d'experts recommande au maître de l'ouvrage :

- que le bureau *Paysagegestion SA*, auteur du projet « labour », soit mandaté pour la poursuite des études en vue de la réalisation ;
- que les recommandations faites ci-dessus tiennent lieu de conditions à intégrer dans la suite des études.

¹ Les membres du collège d'experts étaient Mmes Marianne Huguenin, Syndique de Renens et Tinetta Maistre, Municipale et MM. Michel Perreten, Municipal, Francesco Della Casa, Laurent Guidetti, Pascal Amphoux, Martin Hofstetter, architectes et M. Florian Dutoit, représentant des usagers de la Place du Marché.

Paysage SA

UN TRAVAIL SUR L'ESPACE

Cette proposition part d'une réflexion en terme de projet urbain. La logique est celle de l'articulation entre l'échelle de la place et l'échelle de la ville. A l'échelle urbaine, la place est resituée dans le jeu des mailles urbaines de Renens (premier plan) et réintégrée dans une logique de cheminements (second plan) : elle est en particulier repositionnée comme un espace public latéral dans le cheminement majeur qui devrait à terme être reconstitué entre la gare et la poste. A l'échelle du périmètre élargi, est mis en avant le contraste entre un plein (une place sur le 14 avril, symbolisée par une masse végétale, qui fait interface avec la région lausannoise) et un vide (la Place du Marché, dégagée, qui polarise les activités de la ville de Renens). A l'échelle du périmètre opérationnel, on valorise la bi-partition de l'espace entre la place et la rue : la rue du Midi peut rester un espace urbain prosaïque et fonctionnel où la voiture peut continuer à passer tout en restant en retrait du plateau supérieur de la place ; celui-ci est désencombré, agrandi sur la rue par une limite tranchée et exprimé comme un grand vide sur lequel il est possible de libérer ou réorganiser tous les usages. L'aménagement négocié de l'espace public est suggéré, revendiqué comme ouvert à une démarche de conception négociée. Le thème du traitement de sol prend une très grande importance dans ce projet. Evoqué à travers la métaphore du labour, il est à prendre également dans le sens d'un travail de longue haleine, d'un champ à défricher.

Motif d'aménagement

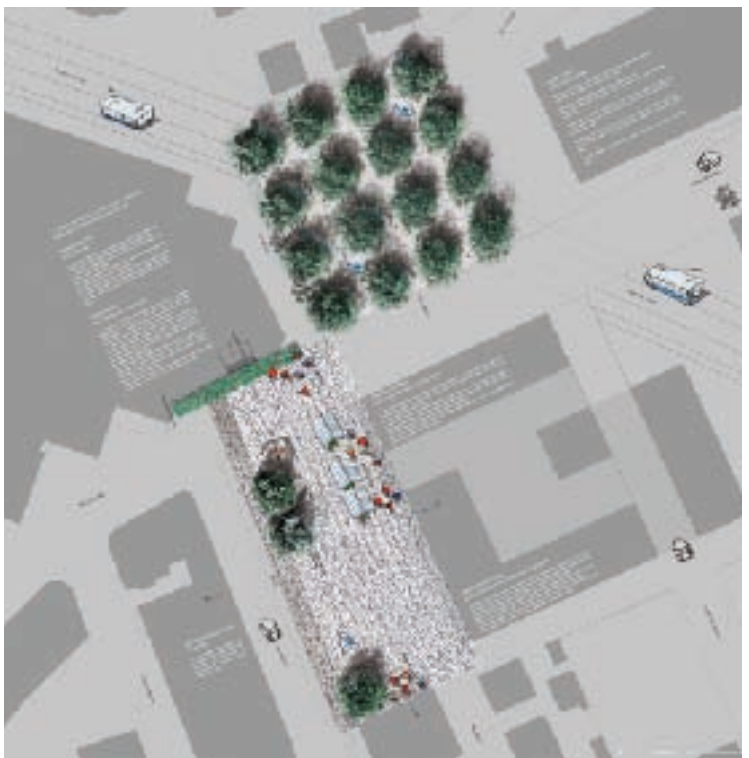
Le « mur » comme interface reliant et séparant à la fois les deux sous-espaces de la Place du Marché : la rue basse et la terrasse haute.

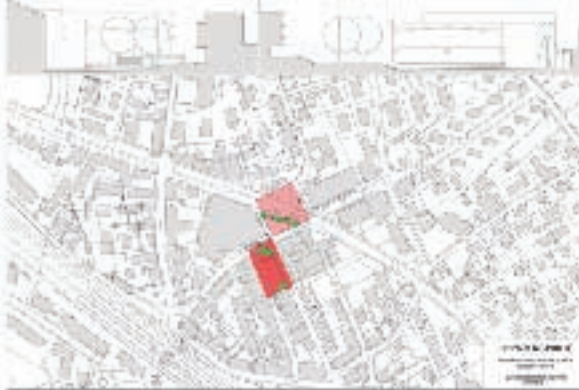
Arborisation

La proposition de conserver uniquement les arbres le long du couvert prévu n'est pas convaincante de par leur état phytosanitaire. L'ouverture de la place en direction du centre Métropole et le traitement végétalisé de sa façade est intéressante, mais est conditionnée par l'acceptation du projet par un acteur privé.

Ce projet porte une attention particulière à

- l'enjeu urbain du projet, à long terme ;
- le prolongement d'une attitude de négociation avec les deux centres commerciaux (retournement possible, à terme, des entrées sur un possible espace public d'interface transports) ;
- une charte des usages à mettre en place plus spécifiquement pour les équipements de la Place du Marché proprement dite.





Jean Scheurer, Charles Duboux, Uli Doepper

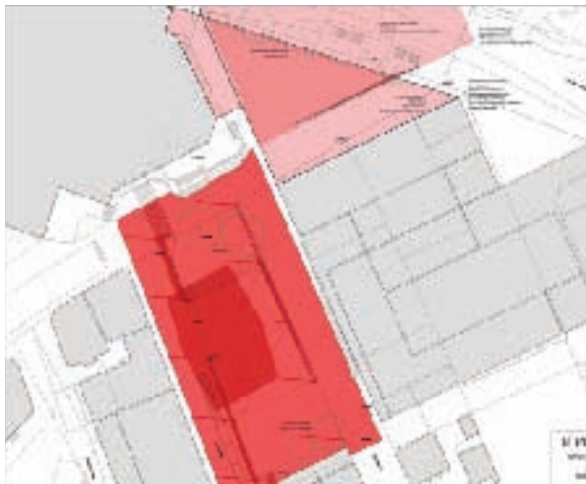
UN TRAVAIL SUR LA TECTONIQUE

Le concept à la base de ce projet est politique, une réflexion sur l'usage de l'espace public trop conditionné par des impératifs de stationnement, l'aménagement retenu et limité de l'espace public. La logique est celle d'un ajustement de la Place du Marché à ses nouvelles conditions de fonctionnement (supermarché, logements, etc.) et d'un apport « en surface » d'éléments structurels permettant d'assurer des fonctions complémentaires (écrans, projection, etc.). L'ensemble du dispositif réoriente l'espace sur son élément central, et, dans une logique centripète, prend ses distances avec les fronts actuels et futurs de la place.

Motif d'aménagement

Un « palier » différencie deux niveaux intermédiaires entre la partie nord et la partie sud de la place et fait de l'ensemble des espaces réarticulés un jeu de niveaux et plateaux distincts.

L'aménagement proposé est réduit, peu dessiné, évoqué et simplement imagé. Il suggère un usage des paliers, des emmarchements et des ruptures de pente pour satisfaire aux besoins. Cette intégration quelque peu minimaliste du mobilier urbain à la modénature du sol offre par contre une grande liberté d'utilisation de l'espace.



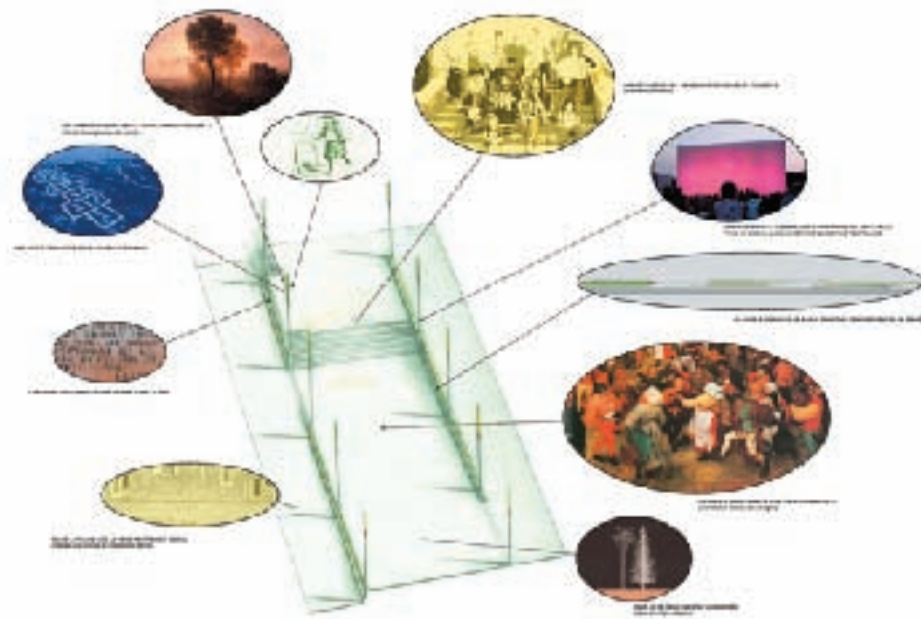
Arborisation

Deux arbres emblématiques, supposés multiculturels, le sapin et le palmier, se placent au sud de manière ludique, en contrepoint du tilleul et du saule tutélaire de la partie nord.

Ce projet voue une attention particulière à trois aspects :

- Il n'est sans doute pas nécessaire de construire le parking à cet endroit là.
- Il faut prendre acte du bon fonctionnement de la place actuelle. Rester en pleine terre et ne pas faire de parking doit permettre d'assurer la continuité de l'usage pendant la durée des divers chantiers.
- Il faut porter attention et énergie à la requalification de l'espace public situé côté 14 avril.

Malgré la retenue du projet et la réserve naturelle des orateurs, le jury regrette le manque d'explicitation des interventions poétiques et artistiques proposées. Il retient, par contre, l'importance de mener conjointement une réflexion stratégique sur l'évolution de l'espace 14 avril.



2B Architectes - Philippe Beboux, Stéphanie Bender, avec Cécile Presset, architecte paysagiste

UN TRAVAIL SUR LE MOBILIER

Le propos est ici de retrouver par un projet d'aménagement, porté par un dessin poétique, la spécificité de la place actuelle, c'est-à-dire sa multiplicité d'usage. Il s'agit d'un projet travaillant de façon classique sur un aménagement précis et rigoureux de l'espace public. La logique est celle d'une unification de la place obtenue par deux moyens principaux : l'espace de la rue du Midi est intégré par un jeu d'emmarchements qui la bordent sur toute sa longueur et qui ouvrent la place vers son front ouest ; l'ensemble est ponctué d'une multitude d'« îles » qui flottent librement dans tout l'espace et entre lesquelles le piéton se glisse dans toutes les directions.

Motif d'aménagement

Dans un espace unitaire, les « îles » abritent les différentes fonctions attendues de cet espace. Le mobilier urbain proposé est soigné, très dessiné, revendiqué comme une signature de notre époque. Cependant, la mise en œuvre du concept de départ contredit la volonté affichée de libérer l'espace de la place, par l'emprise importante de ces éléments de mobilier et par la partition spatiale qui en découle.

Arborisation

Le projet offre une arborisation cohérente avec son propos de départ, par la mise en place d'essences d'origines diverses, dont certaines sont présentes de longue date dans nos régions.

Ce projet porte une attention particulière à la valeur symbolique du multi-culturalisme, représenté ici littéralement par le jeu des cinq ou six bancs, îles et arbres emblématiques, qui représentent respectivement les cinq ou six continents. L'installation sonore et « onomatopique » des « oiseaux migrateurs » renforce la volonté d'expression métaphorique de la diversité de la population de Renens.

Plusieurs incertitudes découlent de l'analyse de ce projet :

- a) l'usage de la métaphore est perçu comme un peu trop littéral, les migrations humaines étant – trop – rarement le fait d'un choix délibéré, et trop systématique dans sa mise en œuvre,
- b) la réorientation de la place sur la rue du Midi et une certaine théâtralisation de sa façade ouest n'ont pas paru totalement convaincantes.

